

Ils ont bénéficié de l'appui de la cellule

Teddy, *brancardier* : « Grâce au dispositif de l'**essai encadré**, j'ai pu, pendant mon arrêt, aller sur mon poste de travail, et tester mes capacités à reprendre. A l'issue de mon arrêt de travail, j'ai pu me rendre compte que ma jambe me faisait encore mal et que reprendre mon poste de brancardier à temps plein ne serait pas possible au début. »

Valérie, *comptable* : « suite à ma maladie, j'étais très fatiguée. J'avais envie de reprendre mon travail, retrouver mes collègues, mais cela me paraissait impossible, d'autant plus que j'avais encore des soins. **Le temps partiel thérapeutique** m'a permis de reprendre le travail progressivement. »

Alain, *chef d'entreprise* : « Louis, c'était mon meilleur mécano ! Il a été absent des mois à cause de son dos. J'étais sans nouvelles de lui. Mon entreprise pâtissait de cette absence, j'étais inquiet pour lui. Je ne savais pas quoi faire. Allait-il revenir ? Quand ? Est-ce que j'allais devoir embaucher quelqu'un à sa place ? J'ai contacté la cellule CAME. On m'a conseillé de proposer à mon salarié **un RDV de liaison**. Lors de ce rendez-vous, il m'a exposé ses difficultés à reprendre son poste de travail, ses craintes. Avec le médecin du travail, à l'issue de sa visite de pré reprise, nous avons envisagé des solutions afin que Louis puisse retravailler. Il a pu bénéficier d'une reconversion professionnelle. Maintenant il enseigne la mécanique. »

A qui s'adresser ?

Toute l'équipe de la CAME est à votre écoute et vous accompagne dans votre parcours.

Pour plus de renseignement, n'hésitez pas à contacter :

Mme PIERRE-MIKULA, chargée de mission de la cellule
Par mail : cellulecame@ast08.fr

Formulaire de contact cellule Came sur notre site :

Pour l'employeur →



Pour le salarié →



Centre de Charleville

ZA du Bois Fortant
19 rue Paulin Richier CS 80707
08013 Charl.-Mézières Cedex
03 24 33 67 67

Centre de Sedan

15 boulevard Fabert
08200 Sedan
03 24 27 79 79

Centre de Rethel

Parc d'activité de l'Etoile
Rue Pierre Latécoère
08300 Rethel
03 24 38 05 95

Centre de Givet

21 rue De Gaulle
08600 Givet
03 24 42 21 36

Plaquette téléchargeable et imprimable sur
www.ast08.com

Cellule d'Aide au Maintien dans l'Emploi

« CAME »

Prévention de la Désinsertion Professionnelle



Son rôle

La cellule de prévention de la désinsertion professionnelle est un nouveau dispositif apparu dans la loi du 2 août 2021. L'article L.4622-8-1 du code du travail fixe ses missions.

Sa composition :

- 1 médecin coordinateur
- 1 chargée de mission
- 2 infirmières
- 1 psychologue du travail
- 1 assistant social

Elle peut en cas de besoin faire appel à l'équipe pluridisciplinaire du service, et notamment l'ergonome pour les adaptations de poste.

Ses objectifs :

- ▶ Informer et sensibiliser employeurs et salariés aux outils du maintien en emploi.
- ▶ Permettre à tout salarié présentant un risque de désinsertion professionnelle de conserver un emploi compatible avec son état de santé.
- ▶ Chercher des solutions adaptées à des situations individuelles complexes en partenariat avec les acteurs locaux du maintien en emploi et l'employeur.

Ses missions

- Prévenir la désinsertion professionnelle
- Faciliter le retour à l'emploi
- Maintenir dans l'emploi
- Aider au reclassement et éviter le licenciement pour raisons médicales

Pour l'Employeur

- Actions collectives de sensibilisation aux outils du maintien en emploi
- Liens avec les partenaires locaux
- Accompagnement dans la recherche d'aide au financement
- Conseils personnalisés pour prévenir le risque de désinsertion professionnelle (identification et repérage des situations à risques.)

Pour le Salarié

Accompagnement individuel dans une démarche de maintien en emploi :

- Visite de pré-reprise pendant l'arrêt maladie
- Aide à la constitution du dossier de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- Essai encadré
- Projet de transition professionnelle
- Temps partiel thérapeutique
- RDV de liaison
- Entretien informatif
- Orientation vers des partenaires
- Aide à la demande de pension d'invalidité

La cellule CAME ne se substitue pas au médecin du travail. Elle fait le lien avec celui-ci pour évaluer les situations qui requièrent ou non une action de maintien en emploi